

Caces chariots automoteurs R489

Catégorie 1A, 2B, 3 et 5 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Validation :

Certification, Attestation de formation

Lieu(x) :

Moirans

Durée :

3 à 4 jours

Délais d'accès :

entrée permanente suivant les disponibilités

**Les +
de la formation**

Une formation certifiante reconnue dans l'industrie et les transports

Une formation théorique complète ainsi que des mises en situation pratique réelles

Groupe de maximum 8 personnes

Public :

Toute personne ayant à utiliser un chariot

Prérequis :

Avoir 18 ans minimum

Etre muni des EPI obligatoires : gants, chaussures, vêtements

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation active et participative s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots.

Outils : livret de formation, chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral, salle équipée de vidéoprojecteur

Modalités de suivi et d'évaluation :

Attestation de présence

Attestation des acquis de la formation

Délivrance du CACES® par test théorique et pratique

Intervenants :

Evaluation annuelle des intervenants selon notre processus qualité ISO 9001

OBJECTIFS**A l'issue de la formation, les participants seront capables de :**

- Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation.
- Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot.
- Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot.

PROGRAMME**Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation :**

- La réglementation et la recommandation R389
- Le rôle des différentes instances internes et externes
- Les devoirs du fabriquant, les organismes de contrôle technique et les vérifications obligatoires
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort :

- Les catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et leurs limites d'utilisation
- Les organes de service et dispositifs de sécurité, les équipements adaptables au chariot
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- Les vérifications à la prise de poste, les vérifications journalière, hebdomadaire et les opérations de maintenance de 1er niveau

Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot :

- L'identification des risques liés à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est équipé le chariot
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- Le plan de circulation ou le protocole de sécurité
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

Caces chariots automoteurs R489

Catégorie 1A, 2B, 3 et 5 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot :

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot : à vide, en charge, en marche arrière et avant, en virage
- L'opération de manutention, selon la catégorie de chariot :
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Effectuer le gerbage et le dégerbage en pile
 - Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
 - Assurer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
 - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue/volumineuse

Organisation

Interentreprises (1A, 2B, 3, 5), Intra-entreprise (1A, 2B, 3, 4, 5 et 7)

Attention, en INTRA, l'entreprise devra posséder les moyens nécessaires au passage des tests CACES® selon la recommandation R489

ORGANISATION

Interentreprises